



EURO  *mad*

**Conseil de l'UE des ministres de l'intérieur et de
la sécurité civile:**



**“Quelles politiques de coordination de la sécurité civile
européenne pour protéger les populations des catastrophes
naturelles et industrielles/humaines ?”**

Commissaires: Laetitia Quilichini, Amaury Veyrier et Thomas Bastid

SOMMAIRE

I- Introduction

II- Historique des politiques de sécurité civile en Europe.

III- Contextualisation politique

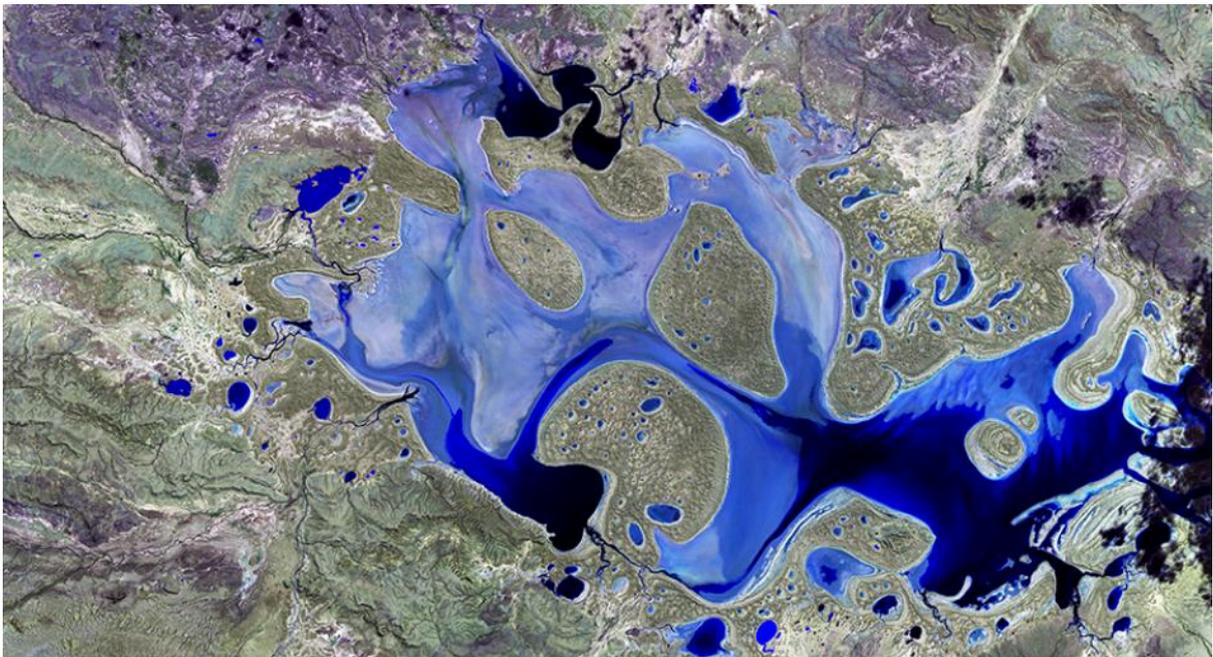
IV- Les enjeux majeurs

V- Conclusion

I - INTRODUCTION:

Dans un monde en constante évolution, la sécurité civile en Europe revêt une importance cruciale. Elle est le rempart protecteur des populations européennes face aux périls engendrés par les catastrophes naturelles, industrielles et humaines.

Dans un monde marqué par le changement climatique, la multiplication des risques industriels, les défis posés par les crises sanitaires : il est nécessaire de faire face à ces enjeux en adoptant des stratégies communes surtout dans le cas de l'Union Européenne et de ses pays membres.



Les premières initiatives de coopération européenne en matière de sécurité civile ont été prises et adoptées en 1991 avec la publication d'un "livre vert". Puis, les politiques de sécurité civile adoptées par l'UE en 1998 ont établi un cadre juridique sur ce sujet ainsi que deux révisions telles qu'en 2007 et en 2013 afin de renforcer la coopération européenne en matière de gestion des catastrophes.



Néanmoins, les directives concernant la sécurité civile au niveau européen sont en changement constant : catastrophes climatiques dûs au changement climatique, de la cyberattaque, le terrorisme qui est une des menaces constante en Europe et qui cause pour le plus souvent des dommages et des pertes de vie humaines.

C'est ainsi que notre conseil de l'UE sur le sujet de la coopération sur la sécurité civile européenne tentera d'obtenir un texte juridique plus efficace et adapté, en promouvant une coopération accrue en termes de sécurité civile afin de faire face aux nouveaux enjeux sécuritaires qui menacent l'UE et ses pays membres de nos jours. L'UE a pris la décision d'associer une série de pays européens non membres à cette réflexion continentale et au texte commun qui en ressortirait. En effet les risques ne s'arrêtent pas aux frontières et ce texte pourraient les associer s'ils acceptent de s'y joindre et de le co-signer



II- Historique des politiques de sécurité civile en Europe:

A) Coopération post-Seconde Guerre mondiale

Après les ravages de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a initié une collaboration en matière de sécurité civile, axée sur la reconstruction des sociétés dévastées. Les premières initiatives ont consisté en un échange d'expertise et de ressources pour remédier aux conséquences dévastatrices du conflit. Les premières initiatives, souvent bilatérales, ont consisté en un partage d'expertise et de ressources pour reconstruire les infrastructures et les sociétés dévastées par le conflit. Par exemple, une des coopérations post-Seconde Guerre mondiale la plus emblématique qui est le Plan Marshall, officiellement appelé le Programme de rétablissement européen. Lancé par les États-Unis en 1948, il visait à reconstruire les économies européennes dévastées par la guerre en fournissant une assistance financière substantielle. Ce plan a permis un partage de ressources et d'expertise entre les États-Unis et les pays européens, favorisant ainsi la reconstruction rapide de l'Europe. C'est dans ce contexte qu'ont émergé les prémices d'une collaboration en matière de sécurité civile.

B) Approfondissement au fil des décennies

Après la Seconde Guerre mondiale, les pays européens ont instauré une coopération en matière de sécurité civile, établissant des accords tant bilatéraux que multilatéraux, définissant des protocoles de collaboration pour faire face aux catastrophes. Des exemples concrets incluent des accords entre la France et l'Allemagne, permettant une réponse conjointe lors d'inondations majeures dans la vallée du Rhin. La coopération a également évolué vers des initiatives régionales, telles que le programme Alpini dans les Alpes, où plusieurs nations ont collaboré pour gérer les risques d'avalanches et de séismes.



Dans cette dynamique de coopération, des organismes de coordination dédiés à la sécurité civile ont été créés, dont le Centre de coordination de la réaction d'urgence de l'UE (ERCC). Ces entités surveillent en permanence les situations d'urgence, facilitant ainsi une coordination rapide des secours. Un exemple marquant de cette collaboration internationale s'est illustré lors de l'incident de Tchernobyl en 1986. Cette crise a mis en évidence l'importance cruciale de la coordination internationale pour faire face aux conséquences de manière efficace.

C) Création de mécanismes

La modernisation des politiques de sécurité civile en Europe a été caractérisée par la mise en place de mécanismes innovants et adaptés aux défis contemporains. Ces initiatives ont évolué pour répondre aux nouvelles réalités et garantir une réactivité accrue face aux catastrophes.

La création de **RescEU** en 2019 représente un jalon majeur. Il s'agit d'une réserve européenne de protection civile entièrement financée par l'UE, destinée à renforcer la capacité de réaction face à divers types de catastrophes. Cette réserve comprend des avions de lutte contre les incendies, des équipements médicaux d'urgence, des équipes de secours, et d'autres ressources stratégiques. **RescEU** offre une flexibilité et une disponibilité immédiate pour faire face aux situations critiques, comme observé lors des incendies de forêt en Europe.

Le dispositif RescEU
Mutualiser les ressources pour lutter contre les feux en Europe

7 pays participants : Chypre, la Croatie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie et la Suède

13 avions et 6 hélicoptères bombardiers d'eau mis à la disposition de tous les états-membres de l'UE en cas d'urgence

1 Dash français au sein de la flotte RescEU, prêt à intervenir à tout moment en cas de besoin

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

L'intégration du service Copernicus dans les mécanismes de sécurité civile offre une capacité accrue de surveillance et d'évaluation des situations d'urgence.

Les cartes satellitaires produites par Copernicus, fournissant des données géospatiales en temps réel, ont été cruciales dans la gestion des catastrophes. Par exemple, lors des inondations au Pakistan, Copernicus a permis de délimiter les zones touchées, facilitant ainsi le déploiement ciblé des secours.



L'instauration d'exercices et de simulations à l'échelle européenne renforce la préparation collective. Des scénarios complexes sont envisagés, allant des pandémies aux catastrophes industrielles, pour tester la coordination entre les États membres. Ces exercices favorisent également l'interopérabilité des équipes d'intervention. Par exemple, l'exercice européen CASCADE a simulé une catastrophe majeure, mettant à l'épreuve la capacité des pays participants à réagir de manière coordonnée.

III- Contextualisation politique

Dans cette section, il peut être opportun de porter un éclairage sur les dynamiques qui sous-tendent la coordination des politiques de sécurité civile en Europe. Il est crucial de comprendre comment les aspects politiques se façonnent afin d'assurer une réponse efficace aux catastrophes naturelles et industrielles / humaines.

A) Une action de soutien de l'UE

L'action de l'Union européenne en matière de protection civile est essentiellement une action de soutien aux initiatives des États membres. Ce soutien est précisé dans le programme d'action communautaire en faveur de la protection civile instauré en 1997. Mise en place en 1985, la coopération communautaire dans le domaine de la protection civile a été renforcée par une décision du Conseil de 1997 instituant un programme d'action communautaire en faveur de la protection civile. Il vise à renforcer la protection des personnes, de l'environnement et des biens en cas de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de l'Union. Ce programme d'action a pour objet de soutenir et de compléter les efforts déployés par les États membres au niveau national, régional et local.

Plusieurs types d'actions sont ainsi cofinancées par le budget L'UE :

- **Prévention des risques et des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement, en cas de catastrophes naturelles ou technologiques,**
- **Accroissement du degré de préparation des acteurs de la protection civile** dans les États membres afin d'améliorer leur capacité d'intervention en cas d'urgence,
- **Détection et étude des causes des catastrophes, perfectionnement des moyens et méthodes de prévision,** des techniques et méthodes d'intervention et de l'assistance immédiate consécutive aux situations d'urgence,
- **Information, éducation et sensibilisation du public.**

Tout État membre peut demander assistance aux autres États membres soit directement, soit par l'intermédiaire du centre de suivi et d'information. Ces derniers recensent à l'avance, notamment dans leurs services de protection civile, les équipes d'intervention qui pourraient être disponibles ou constituées pour intervenir suite à une demande d'aide.

Des interventions peuvent être effectuées en dehors de l'UE, soit en tant qu'interventions de secours autonomes, soit comme contribution à une opération conduite par une organisation internationale.

Outre les 27 pays de l'UE, certains pays tiers participent au mécanisme: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Norvège, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

Face à la détérioration de la situation humanitaire en Ukraine, les 27 pays de l'UE, ainsi que 5 États participants (Islande, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie et Turquie), ont offert de l'aide à l'Ukraine par le biais du Mécanisme de protection civile de l'UE.

B) Défis Diplomatiques : surmonter désaccords entre les États membres

La création d'une véritable force de protection civile européenne est largement soutenue par les pays méditerranéens soumis à de nombreux risques communs (Espagne, Italie, Portugal, Slovénie, Chypre et Malte) mais aussi par la Belgique et le Luxembourg.

En revanche, un groupe de pays souhaite restreindre les initiatives de l'Union européenne en matière de protection civile, au profit d'un réseau d'experts qui seraient mis à la disposition des Nations unies sans réelle visibilité européenne. Les pays nordiques (Danemark, Suède) préfèrent en effet inscrire leur action dans le

cadre des Nations unies, organisation avec laquelle ils travaillent parfaitement. Les Pays-Bas quant à eux, privilégient le cadre de l'OTAN.

En effet, si le Portugal va jusqu'à souhaiter une mise en commun (une mutualisation) des moyens de lutte contre les catastrophes naturelles, en particulier les incendies, cette position est loin d'être partagée. De nombreux pays souhaitent que les États membres restent maîtres de leurs propres ressources et de leur compétence nationale. Par ailleurs, pour les crises de nature régionale en Europe (feux de forêt en Europe méridionale, inondations en Europe centrale), la question est plutôt celle du renforcement des efforts d'investissement des États membres concernés.

Certains pays attachent une grande importance à la souveraineté nationale et peuvent craindre que la coopération approfondie en matière de sécurité civile n'empiète sur leurs compétences nationales. Ils préféreraient peut-être maintenir le contrôle sur leurs propres ressources et décisions en cas de crise.

Les pays de l'UE ont des priorités stratégiques différentes en matière de sécurité. Certains peuvent estimer que leurs menaces potentielles diffèrent de celles d'autres pays membres, ce qui peut entraîner des divergences quant aux types de coopération jugés nécessaires.

Finalement, certains pays ont des capacités logistiques ou des infrastructures différentes qui rendent difficile la mise en œuvre de protocoles de coopération uniformes. Cela peut entraîner des réticences à adopter des normes communes.

C) Relations avec les Pays Non-Membres : une coopération transfrontalière difficile

Une difficulté particulière réside également dans la coordination entre les initiatives de l'Union européenne et celles de l'OTAN. Plusieurs pays (Suède, Pologne, Pays-Bas) posent la question de l'articulation entre le MIC et le centre euro atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe de l'OTAN (EADRCC), et soulèvent le projet d'une plus grande implication de l'OTAN dans le transport des équipes de protection civile.

Un clivage réel existe donc entre les pays méditerranéens, la France, la Belgique, le Luxembourg qui souhaitent donner une véritable visibilité à l'Union européenne et d'autres pays, dont principalement les Pays-Bas qui souhaitent mettre en valeur leur action dans le cadre de l'OTAN.

En conclusion, de nombreux pays accepteraient sans doute une plus forte assistance de l'UE dans le domaine des transports pour faciliter l'acheminement jusqu'au théâtre d'opérations. Il pourrait être question de renforcer l'aide communautaire pour l'emploi de moyens spécialisés (pompes de grande capacité, hôpitaux de campagne) mais le financement de l'UE devrait être un défi à relever (la responsabilité des transports restant de la compétence des États membres).

IV : Les enjeux majeurs

La création du Mécanisme de protection civile de l'Union Européenne date d'octobre 2001 avec pour objectif de renforcer la coopération en matière de protection civile entre les pays de l'UE et 10 autres États membres (tels que la Turquie, l'Islande, la Macédoine du nord, la Norvège et enfin la Serbie) participant au mécanisme, en vue d'améliorer la prévention, la préparation et les réactions aux catastrophes. En effet, un pays européen peut demander une assistance via ce mécanisme si celui-ci est dépassé par les ampleurs de la catastrophe avec une prise en charge d'au moins 75% des frais de transports et / ou de coûts opérationnels de missions de déploiement. Le mécanisme à été utilisé plus de 700 fois en Europe et dans différentes zones du monde depuis sa création en 2001, ce qui montre son efficacité.

A) Adaptation aux changements climatiques

Les phénomènes climatiques extrêmes, tels que les incendies de forêt, les inondations et les tempêtes, s'intensifient en raison du changement climatique. La sécurité civile doit s'adapter en renforçant la prévention, la surveillance et la réaction rapide.



Les incendies de forêt, tels que ceux qui ont ravagé la Grèce en 2018, ont illustré la nécessité de développer des stratégies de prévention, notamment par la gestion des zones à risque et l'anticipation des conditions météorologiques propices aux feux. Les inondations, comme celles qui ont frappé l'Europe centrale en 2013, ont souligné l'importance d'améliorer les systèmes d'alerte précoce et la coordination des interventions d'urgence.

La canicule de 2019 a mis en lumière la vulnérabilité des populations face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes. Cet événement a accentué la nécessité de mettre en place des plans d'urgence climatique, incluant des mesures spécifiques pour protéger les groupes vulnérables tels que les personnes âgées et les sans-abri. Les États membres doivent élaborer des stratégies intégrées, comprenant des dispositifs d'alerte précoce, des infrastructures adaptées et des plans de gestion de crise, afin de faire face aux impacts grandissants des phénomènes climatiques extrêmes.

En bas à gauche, une photo représentant l'évacuation d'un patient ukrainien vers un hôpital européen en 2022.



L'arrivée de l'aide grecque en Moldavie en 2022 par le biais du mécanisme de protection civile de l'UE.

B) Gestion des risques industriels et technologiques

Les menaces contemporaines telles que les accidents industriels, les cyberattaques et les pandémies exigent une coordination renforcée au sein de l'Union européenne (UE).

L'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 a mis en évidence la vulnérabilité face aux accidents industriels majeurs. Les conséquences dévastatrices de cet événement ont souligné la nécessité de protocoles de sécurité civile robustes, d'une surveillance accrue des installations industrielles et de plans d'intervention rapide.

Parallèlement, la cyberattaque NotPetya en 2017 a démontré les risques potentiels des attaques informatiques à grande échelle. Cette cyberattaque, initialement ciblée sur l'Ukraine, a rapidement eu des répercussions mondiales, affectant des entreprises et des services publics dans divers pays européens.

En outre, la pandémie de COVID-19 en 2019-2020 a mis en évidence la nécessité d'une coordination efficace pour faire face aux urgences sanitaires à l'échelle européenne. Les retards dans la réponse coordonnée et les divergences entre les pays membres ont souligné les défis de la coopération dans des situations d'urgence telles que les pandémies.

Les pays membres de l'UE doivent surmonter des défis tels que la diversité des protocoles nationaux, les différences dans les capacités de réponse et les désaccords sur la manière de partager les ressources. Les événements tels qu'AZF et NotPetya ont été des catalyseurs pour renforcer la coopération en matière de sécurité civile.

C) L'importance de la prévention et de la préparation

En effet, afin d'éviter et/ou de régler des catastrophes, mieux vaut se préparer afin de pouvoir y faire face le plus efficacement possible et les atténuer. Des programmes sont donc proposés par l'Union Européenne via son Mécanisme de Protection Civile afin d'assurer la comptabilité et la complémentarité entre les pays de l'UE et autres pays associés hors UE et sont adressés aux experts des différents pays. L'UE se concentre sur des secteurs dans lesquels une approche européenne commune semble être plus efficace que des actions nationales qu'on pourrait considérées comme "isolées". Pour cela, l'Union Européenne organise chaque années des exercices à grande échelle afin de former des équipes qui sauront faire face efficacement aux catastrophes particulières.

On peut donc dire que la prévention et la préparation aux catastrophes sont des éléments essentiels pour protéger les citoyens européens. L'Union européenne joue un rôle important dans ce domaine, en fournissant des ressources et des soutiens aux États membres et à d'autres pays dans le monde ne faisant pas partie de l'UE. Le mécanisme de protection civile de l'UE propose un large éventail de programmes de formation et d'exercices pour les professionnels de la protection civile. Ceux-ci contribuent à améliorer les compétences et la coordination des équipes de secours, et à renforcer la résilience des communautés face aux catastrophes. L'UE travaille également à la prévention des risques naturels et technologiques. Par exemple, elle soutient la recherche et le développement de nouvelles technologies pour la surveillance des risques et la protection des infrastructures critiques. La prévention et la préparation aux catastrophes sont un investissement important pour l'avenir de l'Europe. Elles permettent de sauver des vies, de réduire les dommages et les coûts économiques ainsi que de protéger les valeurs européennes.



Distribution par l'UE grâce à RescUE (réserve de capacités européennes) de masques chirurgicaux en 2020 afin de lutter contre la propagation de la Covid-19 en Europe.

V- CONCLUSION:

En conclusion, la sécurité civile en Europe évolue en réponse aux défis contemporains, reflétant l'engagement constant envers la protection des populations. Le parcours historique met en lumière une collaboration européenne accrue au fil des décennies, passant de la reconstruction post-Seconde Guerre mondiale à des mécanismes modernes tels que RescUE.

Les enjeux majeurs du Mécanisme de Protection Civile de l'UE s'articulent autour de la coopération renforcée entre les États membres, la réponse aux nouveaux défis liés au changement climatique et au terrorisme, ainsi que la promotion de la solidarité avec les pays partenaires.

Dans un monde où l'incertitude règne, la sécurité civile européenne s'affirme comme un rempart stratégique, s'appuyant sur la coopération internationale et des mécanismes innovants. La Commission européenne, les relations avec les pays membres, et la coopération avec d'autres organisations internationales jouent un rôle clé dans la coordination politique.